

III ème ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 16 mai 2000 – 14 h 30

à la Communauté Urbaine de STRASBOURG

COMPTE-RENDU

Le mardi 16 mai 2000 s'est tenu à Strasbourg la troisième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés, les cotisants à titre personnel ainsi que les observateurs sensibilisés aux questions transfrontalières.

A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 25 personnes morales ayant déjà cotisé ou ayant déclaré leur intention de le faire dans un délai raisonnable.

ORDRE DU JOUR

Accueil par Roland RIES, Maire de Strasbourg, et intervention du Président de la M.OT.

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 juin 1999
2. Rapport d'activité de l'année 1999
3. Rapport financier
 - Résultats de l'exercice 1999
 - Rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur LE QUERE
4. Débat et vote sur les rapports présentés pour l'année 1999 (dont affectation des résultats 1998 et 1999)
5. Election des membres du Conseil d'Administration après présentation des dispositions statutaires et des modalités du vote par Bernard DELEBECQUE, Secrétaire
6. Election du Bureau
(Président, 2 vice-présidents, secrétaire, trésorier)
7. Les objectifs pour l'année 2000
8. Présentation et vote du budget 2000
9. Conclusion des travaux par Pierre MIRABAUD, adjoint au Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale dans la perspective de la mise en œuvre d'Interreg III

Étaient présents

PERSONNES MORALES ADHERENTES

Ville de Strasbourg	représentée par	Roland RIES Alain TROCME	Maire Chargé des relations internationales
Communauté Urbaine de LILLE	représentée par	Bernard DELEBECQUE Alain TISON	Vice-président aux Affaires Européennes Chargé de Mission
Syndicat Mixte du Technoport	représenté par	François KUENY	Secrétaire Général
Collège Européen de Technologie	représenté par	Antoine SCHNEIDER	Directeur
Ville de Tourcoing	représentée par	Bernard DELEBECQUE	1 ^{er} Adjoint
Conseil Général des Alpes Maritimes	représenté par	Luc GUEYDAN	Directeur Adjoint de l'Aménagement
Groupe CDC	représenté par	Daniel DARMON	Directeur Veille Stratégique
Agence Transfrontalière Eurocité Basque Bayonne San Sebastian	représentée par	Alain LAMASSOURE Ander ARZELUS Manuel de LARA	Président Chargé de Mission
SIVU Menton	représenté par	Robert BOTTEGHI	SAEM – Sophia Antipolis

Mairie de Bastia	représentée par	Albert CALLONI Jean-François LEANDRI	Maire Responsable du développement économique
Ville d'Annemasse	représentée par	Jean PELISSIER Michel POUSSIER	Directeur Général des services
SNCF	représentée par	Richard STRAUSS	Direction régionale Alsace
Eurotunnel	représenté par	Michel CALEN	Directeur Immobilier France
Conseil Général de Seine Maritime	représenté par	Delphine ROUX	Chargée de Mission
Conseil Général des Pyrénées atlantiques	représenté par	Lide URREIZTIETA	Chargée de Mission
BRL/SEPA LRC	représenté par	Marie-Hélène FAVANT	
Conseil Régional Aquitaine	représenté par	François MAITIA	
SIVU transfrontalier	représenté par	Robert GIANNONI Monsieur GARAFFO	
CAF/Alpes sans Frontières	représenté par	Robert OSTALDER	
Conseil Général de l'Aisne	représentée par	Valérie SICHLER	

PERSONNES PHYSIQUES ADHERENTES

Monsieur Hans-Günter CLEV
Monsieur Christian ACKER

PERSONNES INVITEES

CDC	représentée par	Gérard LEMOINE	Directeur Régional de la CDC Alsace
Euroinstitut de KEHL	représenté par	Evelyne WILL	Directrice
DATAR	représentée par	Claude MARCORI	Chargé de Mission
Ministère des Affaires Etrangères D.A.E.C.L.	représenté par	Raymond SABATIER	
Ministère de l'Équipement	représenté par	Jean-Yves CHAILLEUX	Mission des politiques communautaires territoriales
Direction Régionale de l'Équipement	représentée par	Renaud DURAND	
Mission Opérationnelle Transfrontalière	représentée par	Jacques HOUBART Olivier DENERT Annabelle FARNE Françoise SCHNEIDER Gérard VAUTRIN	Directeur Chargé de mission Stagiaire Juriste Responsable du dispositif de formateurs MOT
ADIRA	représenté par	Barbara ESCHBACH	
TRANSDEV	représenté par	Monsieur Guy KINKOR	
LACE-TAP	représentée par	Anne LEAUTIER	

1° Accueil par Roland RIES, Maire de Strasbourg et intervention du Président de la MOT

"Le cercle s'élargit :

en dehors des personnes physiques qui ont été la base militante de l'association à sa constitution au début en 1998, l'on est passé de 16 personnes morales associées à près de 30 adhérents pour l'année 2000, avec une poussée récente remarquable en direction des Conseils Régionaux, des Conseils Généraux et des associations, conformément aux orientations fixées par le Bureau.

Un effort, reste cependant à faire en direction de nos partenaires des pays limitrophes...A noter cette année l'adhésion de la commune italienne de Ventimiglia.

Les objectifs 1999, fixés par notre dernière Assemblée Générale ont été atteints, même si les interventions de l'équipe technique de la MOT en matière d'assistance opérationnelle se sont apparentées le plus souvent à un investissement initial qui n'a pas toujours pu faire l'objet de la contrepartie financière attendue.

Lors de notre Assemblée Générale de 1999 nous avons insisté sur la nécessité de faire déboucher nos propositions de modifications de la loi au niveau du Parlement français. Aujourd'hui, ces propositions sont en bonne voie, même si nous devons tous rester mobilisés pour les lectures à l'Assemblée Nationale et éventuellement lors de la Commission Mixte paritaire.

A la demande de la DATAR et du Ministère de l'Equipement, la MOT a ouvert de nouvelles voies : sur le volet transfrontalier des Contrat de Plan Etat-Régions, les méthodes d'approche du transfrontalier dans les diagnostics et contrats d'agglomération. Cette aide de la MOT à la définition de stratégies d'ensemble justifie particulièrement la signature d'une convention sur trois ans avec l'Etat, elles sont également particulièrement utiles aux collectivités territoriales qui souhaiteront signer des contrats d'agglomération transfrontalière pour la période 2000-2003.

Le positionnement européen de la MOT.

Nous avons pris, avec Alain LAMASSOURE, l'initiative d'aller rencontrer à Bruxelles – en octobre dernier – le Commissaire européen Michel BARNIER, dès son entrée en fonction. Ces contacts sont aujourd'hui poursuivis par l'équipe technique de la MOT pour que notre association devienne l'un des réseaux sur lequel la Commission européenne pourra s'appuyer pour l'assistance technique européenne du programme Interreg III."

Après avoir présenté l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Roland RIES tient à remercier

- *les sites-pilotes, fidèles depuis bientôt trois ans qui constituent l'ossature de la Mission et qui, de plus en plus, lui font confiance en lui commandant des chantiers importants, signe de la valeur ajoutée de notre réseau.*
- *les partenaires fondateurs qui intègrent de plus en plus la MOT en interne comme un élément de leur propre politique en matière transfrontalière et d'ouverture à l'Europe*
- *les nouveaux adhérents qui viennent renforcer notre réseau , en les assurant qu'ils y trouveront une écoute attentive et sinon, des réponses à toutes leurs questions,*

du moins un partage avec d'autres pour trouver des solutions concrètes à leurs problèmes.

2° Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 15 juin 1999

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 1999 est approuvé à l'unanimité

3° Rapport d'activité de l'année 1999

Jacques HOUBART présente le rapport d'activité de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour l'année 1999, conformément au document joint au dossier adressé aux participants et selon les trois axes de travail principaux :

- l'assistance opérationnelle
- la mise en réseau
- l'aide à la définition de stratégies d'ensemble

4° Rapport financier

Résultats de l'exercice 1999

Daniel DARMON présente le bilan financier de la MOT pour 1999, dont le budget total s'élève à 2,8 millions de francs. Il faut en retenir :

- globalement pour l'exercice 1999, les charges sont maîtrisées (-0,46% par rapport au budget) mais il manque 150 KF de produits en prestations de services, ce qui se traduit par un résultat comptable pour l'année de -156 KF.
- une augmentation des charges de 23% par rapport à l'année 1998 (avec le recrutement d'un chargé de mission au 1^{er} janvier 1999) a permis un accroissement des produits des cotisations de 20% et de ceux des prestations de services de près de 80%
- la baisse du montant total des subventions de près de 9%, malgré une première contribution de 125KF du Ministère de l'Equipement, a été vraisemblablement trop rapide pour une période de montée en charge de l'activité
- l'activité de la MOT pour la mise en œuvre du PNAT Interreg IIA a permis de générer 3 millions de chiffre d'affaires confiés à des prestataires de services extérieurs pour une rémunération de la MOT que l'on peut qualifier de faible (279 KF) par rapport au travail réellement fourni. Il sera donc utile de revoir ce point pour les exercices suivants.

Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur LE QUERE, le commissaire aux comptes a certifié les comptes, il reconnaît la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5° Débat et vote sur les rapports présentés pour l'année 1999

Réactions au rapport d'activité

Roland RIES note que l'activité de la MOT telle qu'elle a été présentée est révélatrice d'une association dynamique et d'une grande diversité d'interventions.

Le rapport d'activité est adopté par l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale dans son intégralité.

Réactions au rapport financier

Daniel DARMON certifie la régularité économique des comptes qui viennent d'être présentés.

Roland RIES se félicite de la bonne gestion en 1998 qui a permis d'avoir des réserves .

Les membres de l'Assemblée Générale adopte le rapport financier sans réserve.

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale accepte l'affectation des résultats proposée par Roland RIES, telle que:

- d'affecter le bénéfice 1998 de +275 336 francs en "autres réserves pour projet associatif"
- d'imputer le déficit 1999 de -156 082 francs en "autres réserves pour projets associatifs"

ce qui fixe les réserves à un montant total de +119 254 francs.

6° Elections des membres du Conseil d'Administration

Bernard DELEBECQUE rappelle les dispositions statutaires relatives aux élections des membres du Bureau et du Conseil d'Administration. En raison du calendrier électoral (élections municipales et communautaires dans moins d'un an), il propose que le Conseil d'Administration soit réélu dans sa configuration actuelle et l'on procédera aux élections partielles qui s'imposeront, lors de la prochaine Assemblée générale.

Sur proposition du Président RIES, l'Assemblée Générale réélit à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration.

Roland RIES indique alors qu'il est prêt à assumer son rôle de Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière au moins pour les 10 mois qui viennent.

L'ensemble des membres du Bureau sont également candidats à leur propre succession.

Sur proposition du Président RIES le Bureau est reconduit par l'Assemblée Générale.

Alain LAMASSOURE propose un "toiletage" des statuts de la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Lors de ces modifications statutaires, il pourrait être intéressant de faire passer les mandats électifs de 2 à 3 années.

8° les objectifs pour l'année 2000

Jacques HOUBART présente les objectifs pour l'année 2000.

Echanges sur la mise en œuvre d'Interreg III

Alain LAMASSOURE se retrouve tout à fait dans ces orientations en particulier en ce qui concerne le positionnement européen. Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour demander à la DATAR des informations complémentaires sur le calendrier concernant Interreg III et pour attirer son attention sur la nécessité d'encourager les projets authentiquement transfrontaliers dans la prochaine période de programmation.

Claude MARCORI explique que le texte devrait paraître au Journal Officiel des Communautés Européennes (J.O.C.E.) dans les tous prochains jours et que les Etats membres auront alors 6 mois pour envoyer les documents uniques de programmation (DOCUP).

Elle précise également que les orientations de la Commission vont dans le sens de projets véritablement communs. En effet, elles préconisent :

- des comités de programmation uniques
- une seule autorité de gestion par espace de coopération
- une seule autorité de paiement par espace de coopération

La DATAR pousse quant à elle pour des secrétariats techniques conjoints par programme.

Claude MARCORI explique aussi que le gouvernement français a délégué la gestion des programmes Interreg III aux collectivités territoriales qui le souhaitent. Par espace de coopération, une concertation sera organisée entre les collectivités territoriales concernées pour choisir un chef de file côté français avant de faire acte de candidature pour la gestion sur toute la frontière en lien avec les partenaires des pays limitrophes.

Cependant pour la DATAR ce nouvel engagement des collectivités ne doit pas dédouaner l'investissement de l'Etat qui reste un partenaire à part entière des programmes et doit en assurer la cohérence au niveau national, comme dans certains cas la contrepartie financière nationale.

Roland RIES interroge alors la DATAR sur les enveloppes financières d'Interreg III.

Claude MARCORI présente la répartition financière par volet. En effet, la France s'oriente vers la répartition suivante : 55 % pour le volet A (transfrontalier), 39 % pour le volet B (transnational) et 6 % pour le volet C (interrégional).

Elle indique également que la Commission a imposé qu'il n'y ait qu'un seul programme par frontière, avec des possibilités de sous-programmes accompagnés de dispositif d'animation spécifique.

Une des autres exigences de la Commission est de n'autoriser qu'une seule autorité gestionnaire par programme, ce qui oblige les Etats à coopter une collectivité pour lui confier une responsabilité partagée. Ces évolutions font apparaître les vides juridiques existants en particulier en matière d'aménagement du territoire européen et la DATAR milite pour qu'un statut juridique ad hoc soit envisagé au niveau européen.

Hans Günter CLEV souhaite attirer l'attention de l'assistance sur ce qui lui semble paradoxal entre la volonté de la Commission européenne de simplifier les procédures et le souhait des

populations et des élus de garder une pertinence territoriale. Selon lui les programmes trop étendus territorialement limitent l'identité de la coopération transfrontalière.

Claude MARCORI lui répond qu'il faut bien distinguer les programmes, qui certes sont plus étendus, des projets qui eux doivent rester avec une forte dimension territoriale de proximité.

D'autre part, **Monsieur CLEV** se félicite de la proposition de la MOT dans la Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) car le droit allemand qui a des dispositions similaires sous réserve de réciprocité était, jusque là inutilisable car il n'existait pas de texte équivalent en France.

9° Présentation et vote du budget prévisionnel 2000

Daniel DARMON présente le budget prévisionnel de la MOT pour l'année 2000. Il signale en particulier le nouveau régime fiscal de la MOT qui est assujettie à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2000, ce qui place l'association dans une situation plus contraignante car elle doit compenser ce manque à gagner.

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel de la MOT pour l'année 2000 à l'unanimité.

10° Conclusion des travaux par l'adjoint au Délégué, Directeur de la DATAR, Pierre MIRABAUD

Pierre MIRABAUD souhaite dans un premier temps saluer le travail de la MOT et souligne la satisfaction de la DATAR pour le travail accompli en particulier dans les domaines suivants :

- animation du réseau et information
- la capacité de propositions illustrée par les amendements à la Loi SRU
- le dispositif de formation, indispensable pour faire évoluer la coopération transfrontalière
- l'efficace appui opérationnel aux projets concrets

Il exprime également la satisfaction de la DATAR pour le développement du partenariat à destination des collectivités territoriales françaises et étrangères, des administrations centrales et de la Caisse des Dépôts et Consignations qui se retrouvent ainsi réunis dans une association vivante et innovante.

En ce qui concerne la subvention que la DATAR verse à la MOT, Pierre MIRABAUD précise que celle-ci est renouvelée pour l'année 2000 à la même hauteur que l'année précédente pour tenir compte du changement de régime fiscal de la MOT (assujettissement à la TVA) et qu'il va mettre tout en œuvre pour qu'elle soit effectivement réglée rapidement. Toutefois, il rappelle qu'il est prévu que ces subventions diminuent un peu plus chaque année pour que la Mission gagne petit à petit en autonomie financière.

Enfin, il expose les pistes qui, selon lui, doivent constituer les perspectives d'avenir pour la MOT :

- le développement des missions opérationnelles vers de nouveaux sites, en multipliant le transfert d'expériences
- un investissement encore plus important sur l'assistance technique pour se positionner dans de bonnes conditions pour le PNAT à venir
- une meilleure intégration dans les réseaux européens

En conclusion, il souligne l'intérêt commun fort qui réunit tous les membres du réseau en son sein et indique que chacun compte sur ce dynamisme pour faire encore évoluer le dispositif.

Roland RIES répond au discours de Pierre MIRABAUD qu'il trouve très encourageant et il remercie la DATAR pour le renouvellement de la subvention et l'accélération de son paiement effectif. Il tient toutefois à préciser que si l'objectif est bien de faire en sorte que la MOT puisse vivre de plus en plus avec ses propres ressources, les subsides de l'Etat demeurent indispensables à son bon fonctionnement.

Par rapport aux perspectives de travail évoquées par Pierre MIRABAUD, il précise qu'en matière de stratégie d'ensemble la MOT a travaillé sur deux amendements à la Loi SRU et si cette démarche va à son terme, outre la reconnaissance de la force proposition de notre réseau, ces modifications devraient nous apporter des outils utiles à la coopération transfrontalière, en particulier des SEM transfrontalières.

Roland RIES tient à remercier tous les participants à l'Assemblée Générale et clôt cette réunion en rappelant qu'il y a encore trois ans la Mission Opérationnelle Transfrontalière ne regroupait que peu de personnes et pour une durée que l'on croyait limitée. Aujourd'hui il semble qu'elle ait atteint son "rythme de croisière" et il tient à remercier l'équipe de la Mission autour de Jacques HOUBART qui a su répondre aux besoins des membres de l'association en termes d'expertise et de mise en réseau.